

SEANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses affluents, dûment convoqué le 10 mars 2016, s'est assemblé en Mairie de Creutzwald, son siège social, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Président.

Etaient présents : Mme Christine THIEL ; M. Pierrot MORITZ ; M. Denis BAYART ; M. Valentin BECK ; M. François BLANCHOT ; M. Adrien DECKER ; M. Jean-Paul DORRE ; M. Salvatore FIORETTO ; M. Gilbert HARDT ; M. Thaddée Jean HERSTOWSKI ; M. Gérard HIRTZ ; M. Jean-Paul JAGER ; M. Gaston LAUER ; M. Stefan LOSSON ; M. Patrick RAPHAËL ; M. Roland ROBIN ; M. Jean-Jacques SCHRAMM ; M. Laurent SPANNAGEL ; M. Yves TONNELIER ; M. Gabriel WALKOWIAK ; M. André WANNY ;

Absents avec excuse : M. Antoine ENZINGER ; M. Joseph KELLER ; M. Christian LOSSON ; M. Eddie MULLER ; M. Patrice SUMANN - qui ont donné respectivement procuration à : M. Patrick RAPHAËL ; M. Adrien DECKER ; Mme Christine THIEL ; M. Stefan LOSSON ; M. Jean-Jacques SCHRAMM

Absents : M. Denis MASONE ; M. Pascal RAPP ; M. Thomas WEISSE

Madame Christine THIEL est désignée secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 18 H 00.

ORDRE DU JOUR

- 1** - Adoption du PV du 02 mars 2016
- 2** - Budget Primitif 2016 - Approbation
- 3** - Budget 2016 – AP/CP (Autorisation Programme/Crédits de Paiement)
- 4** - Délégation au Président - Modification
- 5** - Etude et travaux
- 6** - Divers et communications

1 - Adoption du PV du 02 mars 2016

Réf : Secrétariat/SM

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Président

Il est proposé aux délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses affluents d'approuver le Procès-verbal de la séance du 02 mars 2016.

ADOPTE**2 - Budget Primitif 2016 - Approbation**

Réf : Sce financier/MS

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Président

Monsieur le Président présente, en le commentant, le budget 2016 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents.

Le budget équilibré proposé :

- Fonctionnement : 113 346.48 €
- Investissement : 275 000.00 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le budget primitif 2016 comme présenté au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement.
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Scrutin :

- Votants : 27
- Exprimés : 27
- Vote : - pour : 27

**APRES DELIBERATION,
DECISION DU COMITE SYNDICAL :
ADOPTE**

3 - Budget 2016 – AP/CP (Autorisation Programme/Crédits de Paiement)

Réf : Sce Financier/MS

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Président

Les investissements des collectivités territoriales peuvent avoir une portée pluri annuelle. En dérogation au principe d'annualité budgétaire, le législateur a instauré une procédure des AP/CP (Autorisation Programme – Crédits de Paiement).

Il s'agit d'un instrument de gestion permettant une évaluation financière globale d'une opération (AP : limite supérieure de la dépense pouvant être engagée) ainsi qu'une répartition de ce montant par exercice budgétaire sous forme de crédits de paiement annuel (CP : limite supérieure de la dépense pouvant être mandatée).

1 opérations est, pour l'instant, concernées par le dispositif :

- Programme pluriannuel – 1^{ère} phase

Aussi, il vous est proposé :

Vu le GCT et notamment les articles L2311-3 et R2311-9.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors de la séance du comité syndical du 02 mars 2016,

D'approuver les AP/CP présentés dans le tableau ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP	Montant des CP			
	Total cumulé de l'AP	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/16)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016	Restes à financer de l'exercice 2017	Restes à financer (exercices au-delà de 2018)
Programme Pluriannuel 1 ^{ère} phase	1 044 000.00 €	00.00 €	268 000.00 €	428 000.00 €	348 000.00 €

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**APRES DELIBERATION,
DECISION DU COMITE SYNDICAL :
ADOpte**

4 - Délégation au Président - Modification

Réf : Secrétariat : JM/SM

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Président

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 donne la possibilité au Comité Syndical de donner délégation au Président sur une partie des attributions de l'organe délibérant. Lors de sa séance du 8 juillet 2015, le Comité Syndical a donné délégation au Président sur des compétences bien énumérées.

Il est proposé :

Vu le CGCT et notamment son article L 5211-10,

- De modifier la délibération citée ci-dessus en donnant délégation au Président pour réaliser et contracter une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000 €.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**APRES DELIBERATION,
DECISION DU COMITE SYNDICAL :
ADOpte**

5 - Etude et travaux

Réf : Sce Technique/HK

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Président

Il a été présenté, lors de la dernière séance du Comité Syndical, l'état d'avancement des études en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la Bisten.

Il est fait de nouveau un point d'avancement.

Le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre du suivi opérationnel de l'opération et des études complémentaires concernant la commune de Hargarten aux Mines et la prise en compte de l'incidence remontées de nappes a été présentée aux partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental. Ils ont émis un avis favorable.

Le Comité Syndical donne son accord sur l'avancement du dossier et les prochaines phases d'études et autorise Monsieur le Président à signer tous actes et contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**APRES DELIBERATION,
DECISION DU COMITE SYNDICAL :
ADOpte**

6 - Divers et communications

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 19h15.